



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 juin 2025, à 17h30

Présents : Sandrine COSSERAT, Nathalie BOURRIEL, Nathalie VANNI, Patricia PÉRON MÉNA, Claude FARGETON, M. Anne MULLER

Absents : Emmanuel MULLER, Tom OLIATTI, David FERRIGNO, Jacques BONTE, Catherine BALP, Anne PIOLI, Frédéric ESCUYER

Procuration : Renée VIARD-SIRI à Patricia PÉRONA MÉNA, Michel BLASZCZYK à Claude FARGETON, Anne VANCAUWENBERGHE à Sandrine COSSERAT, Adrien ÉTIENNE à Nathalie VANNI, Christian HERPIN à Nathalie BOURRIEL

Nombre de membres présents : 6

Quorum atteint (10 membres présents) : **pas de condition de quorum requise : cette réunion se tient suite à la réunion prévue le 2 juin qui n'a pas pu se tenir compte tenu de l'absence de quorum.**

Secrétaire de séance : Nathalie VANNI

Séance ouverte à : 18H32

Validation du compte rendu de la réunion du CM du 30/04/2025 rédigé par Patricia PERONA-MENA, désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu a été transmis à l'ensemble des conseillers.

En l'absence de remarque, le compte rendu est approuvé et signé par Mme le Maire.

1 - Association Insite : adhésion 2025 et convention à signer

L'association InSite a comme objectif de participer au développement des territoires ruraux en accompagnant les acteurs du territoire et en proposant l'accueil de jeunes volontaires en service civique pour une durée de 6 mois.

Ces volontaires vivent pendant la durée de leur mission dans la commune d'accueil et se mettent au service des dynamiques locales pour répondre aux besoins identifiés lors du diagnostic commun.

L'association et la Commune ont choisi de travailler ensemble à Volonne pour agir sur le développement local et accueillir des jeunes notamment au sein de la bibliothèque.

Afin de soutenir ce partenariat, il est proposé d'adhérer à l'association pour 2025 (200 €) et d'autoriser à signer la convention qui a été transmise.

Après discussions, la proposition est soumise au vote :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	TOTAL
11			11

2 – Exposition « observons les oiseaux » : convention de prêt à signer

Le Bibliothèque de Volonne a l'opportunité d'accueillir du 10 septembre au 5 novembre prochain l'exposition « Observons les oiseaux » ; exposition prêtée par le Département.

Le descriptif de cette exposition a été transmis à l'ensemble des conseillers accompagné de la convention de prêt.

L'autorisation de signer la convention est sollicitée.

Il est précisé qu'une extension d'assurance sera obligatoire.

Après discussions, la proposition est soumise au vote :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	TOTAL
11			11

3 – Infrastructure de Recharge de Véhicules Electriques (IRVE) : transfert de la compétence au TE-SDE04 (Territoire d'Energie – Syndicat d'Energie des AHP)

Les membres du conseil ont reçu le projet de délibération relatif au transfert de la compétence IRVE au SDE04.

Rappel : les délibérations précédentes portaient sur l'implantation d'une seule borne de type accélérée (pour optimiser le processus de déploiement des IRVE dans la commune). Le transfert de la compétence globale au SDE04 évitera d'avoir à délibérer pour chaque nouveau projet.

NB : le projet rendant nécessaire cette délibération concerne le réaménagement du parking croisement RD4 – rue Elie Roux.

Il est proposé d'adopter la délibération telle que proposée.

Après discussions, la proposition est soumise au vote :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	TOTAL
11			11

4 – IRVE – convention de participation financière au déploiement du réseau

Dans la continuité du point précédent, il convient d'accepter la convention financière qui a été transmise, suite aux modifications du cadre IRVE.

Les détails relatifs à la participation financière de la commune et du syndicat sont les suivants :

- La commune participe à hauteur de 10 % du coût de l'équipement posé et raccordé. Le Syndicat assume l'ensemble de la charge financière restante (à la date du 06 mai 2025, le coût d'une borne IES semi-rapide 22/24KWh posé et raccordé est de 33 206,33 € HT)
- La commune ne verse plus de participation annuelle au fonctionnement (850 € en 2024). En contrepartie, la commune ne perçoit aucune recette d'exploitation ou de RODP du Syndicat.

Il est demandé de valider les conditions financières et d'autoriser la signature de la convention.

Après discussions, la proposition est soumise au vote :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	TOTAL
11			11

5 – Avis sur le projet de Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) arrêté par P2A

Un projet de délibération proposée par P2A a été transmis à l'ensemble des conseillers.

Ce projet s'articule en 3 parties :

- Le texte -en noir- correspond à la partie réglementaire qui s'impose,
- Le texte -en rouge- est une proposition (non obligatoire) mais permet de présenter le SCoT,
- Le texte surligné -en jaune- peut permettre si nécessaire ou si souhaité de développer le contexte communal, les enjeux, spécificités, remarques

Complément éventuel :

.....

Il est proposé d'émettre un avis FAVORABLE / DEFAVORABLE sur le projet de SCoT arrêté de P2A, assorti des éventuelles réserves suivantes

Ce point est REPORTÉ.

6 – Contrat départemental de solidarité territorial (CDST) 2024-2026 : avenant 1

Par délibération 11/240514 du 14 mai 2024 le conseil avait autorisé la signature du contrat départemental de solidarité territorial 2024-2026 dans lequel l'aménagement de l'Espace Pérona était inscrit.

Ce CDST prévoit une clause de revoyure annuelle afin d'ajuster le contenu.

Le département propose de signer un avenant 1 (transmis à l'ensemble des conseillers) : pour notre Commune, l'opération animation OPAH-RU a été rajoutée

Il est précisé que la subvention s'élève à 30 000 €.

Après discussions, la proposition est soumise au vote :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	TOTAL
11			11

7 – Volonne commune touristique : délibération sollicitant la dénomination

Compte tenu du réel attrait touristique dont dispose notre Commune, de sa capacité d'accueil, des animations régulières, des équipements et services en lien avec l'activité touristique, de l'aménagement des éco balades, il pourrait être envisagé de demander le classement en commune touristique.

Pour se faire un dossier doit être constitué : délibération de principe, recensement des activités/animations, des hébergements ...

Cette demande se fera en lien avec Provence Alpes Agglo qui détient la compétence tourisme et qui gère l'office du tourisme.

Il est proposé de formaliser la demande de classement de Volonne en commune touristique et d'autoriser à déposer le dossier.

Après discussions, la proposition est soumise au vote :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	TOTAL
11			11

8 – Chantier de bénévoles été 2025 : dernière tranche du chemin de la Charreirasse : convention d'accueil avec l'association Opus

Le chantier de bénévoles se déroulera du 19 juillet au 08 août ; il s'agira de la dernière tranche de l'aménagement du chemin de la Charreirasse.

La convention d'accueil et les modalités financières ont été transmise aux conseillers.

Il est proposé d'approuver ces conditions financières et d'autoriser la signature de la convention. **Il est précisé que le coût pour cette année s'élève à 18 000 € ; les crédits budgétaires ayant été prévu au BP 2025.**

Après discussions, la proposition est soumise au vote :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	TOTAL
11			11

9 – Régularisations foncières :

1 / acte administratif pour l'acquisition à H2P de la bande de terrain pour l'emprise du chemin Jean Signoret

Par délibération 06/250318 du 18 mars 2025, le conseil municipal a approuvé l'acquisition de la bande de terrain nécessaire à l'emprise du chemin Jean Signoret auprès d'H2P (**acquisition à l'euro symbolique**).

Afin de concrétiser cette acquisition, il convient d'autoriser la signature d'un acte administratif dont le projet a été transmis aux conseillers.

Il convient d'autoriser la signature de cet acte.

Après discussions, la proposition est soumise au vote :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	TOTAL
11			11

2 / cession à H2P de la parcelle AH 732 (emprise d'une véranda) : prix de vente et projet d'acte administratif

H2P souhaite acquérir la portion de terrain sur laquelle une véranda a été édifiée (sur la parcelle anciennement AH732). Il s'agit maintenant de la parcelle AH 892 d'une superficie de 22 m2.

Il est proposé de réaliser cette cession dans les mêmes conditions que l'acquisition précédente et de fixer le prix de vente à 1€ symbolique non recouvrable.

Le projet d'acte administratif a été transmis : il convient d'autoriser sa signature.

Après discussions, la proposition est soumise au vote :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	TOTAL
11			11

10 – ONF : programme de travaux 2025

L'ONF a établi le programme d'actions pour l'année 2025 qui vous a été transmis.

Il convient de retenir les actions qui seront menées pour une gestion durable de notre forêt.

Le programme s'élève à la somme de 15310 € ; il est précisé que tout ne sera pas engagé, nous choisirons le moment venu les actions à mener.

Après discussions, la proposition est soumise au vote :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	TOTAL
11			11

11 – Demande de subventions auprès de la CAF pour la mise en place d’une formation sur la psychologie de l’enfant à destination des agents du pôle enfance

Rappel : la Commune est engagée dans un projet éducatif 2023/2026 « Eco citoyen en herbe » et un projet pédagogique « Au coin des lutins ».

Pour mener à bien ces projets, une première action de formation sur la communication non violente et bienveillante a été menée auprès des agents du pôle Enfance.

Il conviendrait de compléter maintenant par une formation sur la psychologie de l’enfant : travailler avec des enfants atteints de psychopathologie dont le programme a été transmis.

Cette formation pourrait bénéficier d’une subvention de la CAF.

Il est demandé d’approuver ce projet et d’autoriser à solliciter la subvention.

Après discussions, la proposition est soumise au vote :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	TOTAL
11			11

12 – Opération d’investissement « Sécurisation RD4 » - écluse de la Croix + passages piétons : demande d’une aide financière auprès du Département au titre des amendes de police

Ce point est REPORTÉ.

Informations : Prochaine réunion du CM : 10 juillet

La séance est levée à 19h20

La secrétaire de séance,

Nathalie VANNI

Le Maire,

Sandrine COSSERAT